FRC 2.10716
10716
Case FRC 11461

CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

PAR

LES REPRÉSENTANS DU PEUPLE

E. DEYDIER, L. B. GUYTON, & C. A. PRIEUR
(de la Côte-d'Or),

En exécution du décret du 21 nivôse, an troisième.

LA Convention nationale, par ses décrets des 7 & 11 octobre 1792, nous chargea de nous *rendre à Besançon & sur les frontières voisines, afin d'examiner l'état des forces de la République dans les départemens du Doubs, du Jura & de l'Ain, & de rechercher tous les moyens de mettre les lieux exposés dans un état de défense respectable.*

Cette mission exigeoit une sorte de reconnoissance militaire de tous les points de la frontière; elle embrassoit des détails immenses d'administration relatifs à la guerre, ou civils; elle avoit des rapports diplomatiques à l'égard des Suisses, & les circonstances les ren-

dirent délicats ; enfin elle concernoit l'esprit public, d'où dépendoit sur-tout l'efficacité de nos moyens.

Son importance nous détermina à nous munir à Paris, avant notre départ, de tous les renseignemens nécessaires, & à emmener un officier-général du génie, qui nous a accompagnés par-tout, suivi de son domestique ; nous avions d'ailleurs deux secrétaires & un homme de confiance.

Nous nous mîmes en route le 12 octobre 1792, & ne rentrâmes à Paris que le 2 décembre suivant.

Dans cet intervalle nous parcourûmes plus de 340 lieues, dont une grande partie à l'extrême limite du territoire de la France, & en luttant le plus souvent contre le manque de chemins, la mauvaise saison, & les obstacles naturels du pays. Nous visitâmes principalement les villes de Besançon, Blamont, Porentruy, Pontarlier, Château-de-Joux, Salins, Saint-Claude, Gex, Versoix, Fort-l'Écluse, Seyssel, Pierre-Châtel, Bourg, & le Creusot près Montcenis, à cause de sa fonderie de canons ; nous séjournâmes dans ces divers lieux autant que nos opérations l'exigèrent.

Les frais de poste avec deux voitures & pour huit personnes, de nourriture dans les auberges, de bureau, d'impression, &c.

Furent de	5,435 liv.
Pour le loyer de la berline.	525
Pour celui du cabriolet	199
Pour le paiement des chevaux qui nous menèrent de Saint Claude à Gex.	150
Pour gratification à l'un des secrétaires, qui n'étoit pas salarié par la nation, ainsi qu'à l'homme de confiance.	136
TOTAL de la dépense . . .	6,445 liv.

Le voisinage de l'étranger nous rendoit indispensable quelque numéraire métallique. Nous en prîmes à la trésorerie 1500 livres, dont nous lui rapportâmes 450 livres qu'elle nous remplaça par une somme égale en assignats.

Il faut donc toujours compter en recette. .	1,500 liv.
Elle nous donna en outre en assignats. . .	1,500
La caisse du district de Besançon nous fournit.	1,500
Et celle de Bourg autant, ci	1,500
	6,000 liv.

Enfin, à notre retour, la trésorerie nous remit 3445 livres, dont nous convertîmes sur-le-champ 3000 livres en rescriptions, pour remplacer aux districts de Besançon & de Bourg ce qu'ils nous avoient avancé. Reste donc en effectif 445

TOTAL de la recette . . . 6,445 liv.

Il se trouve égal à celui de la dépense.

Nota. Nous n'avons reçu aucun don patriotique, ni imposé aucune taxe, & les propriétaires des chevaux dont nous nous sommes servis hors de l'itinéraire de la poste, ont été payés de gré à gré.

Signé, L. B. GUYTON, C. A. PRIEUR, DEYDIER.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, an III.